

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 Septembre 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt septembre, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2021

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Maryse SOUDAIN, Thierry MONNEREAU, Véronique MAFFREY, Christophe PEIGNEY, Michel MANDRET, Jocelyne GROLLIER, Jean-Luc PINGUET, Ludmila HEURION, Mickaël MICHON, Marie-Laure BOSSARD, Laëtitia GOARDET, Sonia TEILLET, Nicole MARANDEL, Anna SCHEENAERTS, Jean-Michel GAZEAU, Jérôme DA SILVA, Jocelyne BRETHOME, Jean-Luc HOTTOT, Carole GUERMEUR,

Etaient absents excusés : Didier FERRE (Pouvoir donné à Annemiecke SCHEENAERTS), Yohan EVENO (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT),

Était absent : Aurélie RUNIGO

Secrétaire de séance : Sonia TEILLET

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 Juillet 2021

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1 - Bien sans maitres : Incorporation dans le domaine communal .....                             | <i>Délibération</i> |
| 2 - Rénovation de la maison Redais en cellules commerciales : marché de travaux .....            | <i>Délibération</i> |
| 3 - Budget Général : Décision Modificative n°1 .....   | <i>Délibération</i> |
| 4 - Fonds de Relance « école numérique » : Formalisation de la sollicitation de subvention ..... | <i>Délibération</i> |
| 5 - Zone des Bajonnières : Avis sur le projet de création de chambres funéraires .....           | <i>Délibération</i> |
| 6 – Personnel Communal : Contrat groupe pour l'assurance statutaire du personnel .....           | <i>Délibération</i> |
| 5 – Déclarations d'Intention d'Aliéner   |                     |
| 6 – Questions diverses   |                     |

En préalable à cette séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accueillir M. Desbordes porteur du projet de création de chambres funéraires dans la zone des Bajonnières.

M. Desbordes présente le concept architectural qui découle d'une vision de son métier : l'accueil des familles dans le plus grand respect et la volonté d'être disponible de façon permanente. Ce sont ainsi trois salons qui seront créés avec des entrées indépendantes les unes des autres.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2021 fera l'objet d'un nouvel envoi aux élus car le document adressé n'est pas la version définitive.

En introduction de la séance plénière, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Emmanuelle Chavin de ses fonctions d'adjointe et d'élue municipale. Il remercie officiellement Mme Emmanuelle Chavin pour le travail fait au sein du conseil et de sa commission. Ces remerciements sont complétés par M. Jean-Luc Hottot qui souligne ses qualités de

rassemblement autour des projets culturels municipaux qui ont été menés toute au long de ce début de mandat.

Après réflexion, M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas renouveler le poste d'adjoint envisageant dans un second temps de nommer plusieurs conseillers délégués au regard des nombreux projets et dossiers à venir. Ce point spécifique fera l'objet d'une prochaine décision.

Cependant, Mme Emmanuelle Chauvin est remplacée dans sa fonction d'élue par Mme Jocelyne Brethomé qui intègre dès ce jour le conseil municipal

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE décide de supprimer ce poste d'adjoint, accueille Mme Jocelyne Brethomé au sein du conseil municipal et valide sa nomination au sein des commissions CCAS, Enfance/Jeunesse, Communication, Economie, Commission Communale des Impôts.

#### 1- Biens sans maîtres : Incorporation des biens dans me domaine communal

M. le Maire rappelle qu'une procédure a été engagée en Janvier 2020 afin d'identifier d'éventuels terrains dits « sans maîtres ». Ce sont à ce moment-là près de 60 parcelles qui sont proposées et qui vont faire l'objet de recherches. A l'issue de cette période et sur avis de la commission communale des impôts directs il est proposé au conseil municipal d'incorporer dans le domaine communal les biens suivants qui sont évalués à la somme de 3100 euros

Section	N°	Lieudit	Surface
AL	29	PRE DE LA FOSSE	38 76
AM	274	FIEF FOSSARDIERE	05 54
AM	56	FIEF FOSSARDIERE	05 46
C	1402	PETITE GANDINIERE	03 20
C	1557	MARAIS BECHE	08 60
C	1558	MARAIS BECHE	02 00
C	1559	MARAIS BECHE	14 00
C	1560	MARAIS BECHE	13 80
C	1561	MARAIS BECHE	08 00
C	1567	MARAIS BECHE	04 80
E	663	L ILEAU	22 30
ZE	16	LES CLOUS	42 43
ZE	26	LE HAUT DES CLOUS	20 54
ZK	132	FIEF DE SAINT GILLES	07 84
ZM	47	TENEMENT DES GRANDS CHAMP	10 98
ZM	49	TENEMENT DES GRANDS CHAMP	27 50
ZM	54	TENEMENT DES GRANDS CHAMP	65 35
ZN	54	LES BITARDS	02 12
ZN	55	LES BITARDS	02 13

La parcelle AC 56 au lieu-dit « La Fée » d'une superficie de 12a et 44 ca est quant à elle estimée à 35,15 €/m<sup>2</sup>

Monsieur Jean-Luc Hottot interroge sur la possibilité de revente de ces terrains que confirme Monsieur le Maire

Le conseil municipal valide l'incorporation de ces biens dans le domaine communal à l'UNANIMITE.

#### 2 – Rénovation de la Maison Redais: Marché de travaux

M. le Maire rappelle que l'acquisition de ce bâtiment avait pour objet la réalisation de cellules commerciales au sein du bourg. Un appel d'offre a été organisé.

Seul un lot n'a pas fait l'objet d'offre, le lot n°10 peinture. Un nouvel appel d'offre va être immédiatement organisé. Pour les autres lots, après analyse des offres par l'architecte, il est proposé au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes

N°LOT	DESIGNATION DES LOTS	ESTIMATION DCE	Entreprises	Montants HT/€ - Offres vérifiées
1	DEMOLITION - DECONSTRUCTION	34 000,00 €	NICKEL HABITAT	37 374,00 €
2	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS	10 000,00 €	COLAS	18 471,50 €
3	GROS ŒUVRE	88 000,00 €	PETE	99 984,59 €
4	CHARPENTE BOIS	17 500,00 €	MCPA	27 750,66 €
5	COUVERTURE TUILES	24 000,00 €	NOURRY	17 704,80 €
6	RAVALEMENTS VARIANTE N°1 : PAREMENT IMITATION PIERRES	25 000,00 € 3 500,00 €	FOUCHER	28 127,92 € 3 292,51 €
7	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	35 500,00 €	SECOM'ALU	41 036,00 €
8	CLOISONS SECHES - FAUX PLAFONDS	30 000,00 €	STIL PLATRE	32 000,00 €
9	RETELEMENTS DE SOLS ET MURS CERAMIQUES	26 500,00 €	BARBEAU	28 505,82 €
10	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	5 000,00 €	INFRUCTUEUX	5 000,00 €
11	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	25 000,00 €	SNGE	21 800,00 €
12	CHAUFFAGE - PLOMBERIE/SANITAIRE - VENTILATION	28 000,00 €	JARNY	25 889,07 €
13	NETTOYAGE	500,00 €	ODI SERVICE PRO	430,60 €
<b>TOTAL ESTIMATION DCE HT/€</b>		<b>352 500,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>387 367,47 €</b>

Monsieur le Maire précise que le projet et les plans seront présentés dans leur intégralité lors du prochain conseil municipal et confirme à l'interrogation de Madame Ludmila Heurion sur le calendrier que les travaux doivent débuter fin Octobre.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de retenir ces entreprises et d'organiser un nouvel appel d'offre pour le lot peinture

### 3 – Budget Général : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire rappelle que le budget voté en début d'année connaît toujours des ajustements d'écritures qu'il est nécessaire d'ajuster en fin d'année.

Il est proposé au conseil municipal la décision modificative n°1 comme suit

DM INVESTISSEMENT									
Compte	Objet	Opération	Services	Montant	Compte	Objet	Opération	Services	Montant
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	23 - Aménagement Cadre de Vie	Voirie	129 000,00 €	4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)	29 - Lotissement Petit Fouquet	Lotissement Petit Fouquet	29 000,00 €
		23 - Aménagement Cadre de Vie	Voirie	129 000,00 €			29 - Lotissement Petit Fouquet	Mairie	29 000,00 €
					21318	Autres bâtiments publics	21 - Bâtiments	Ilot Mandret	78 000,00 €
							21 - Bâtiments	Ilot Mandret	78 000,00 €
					21318	Autres bâtiments publics	21 - Bâtiments	La Salorge	22 000,00 €
							21 - Bâtiments	La Salorge	22 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES A AUGMENTER</b>				<b>129 000,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES A DIMINUER</b>				<b>129 000,00 €</b>

Il s'agit en effet des travaux de la Place de Gaulle qu'il est nécessaire de réévaluer au regard du marché de travaux et de sa réalisation.

Madame Carole Guermeur interroge sur le montant ajusté qui lui semble important. Monsieur le Maire confirme en premier lieu que lors du vote du budget il s'agissait d'un montant estimatif et que le marché de travaux n'avait pas encore été passé. Il s'agit du premier marché qui a subi les

évolutions de tarifs post Covid. Dans un second temps, certains aménagements complémentaires ont été proposés comme la borne escamotable par exemple.

Monsieur Jean-Luc Hottot interroge sur les éventuelles conséquences pour les opérations sur lesquelles sont pris les montants correspondants. Monsieur le Maire confirme que cette procédure n'a aucune conséquence sur d'autres projets et qu'il s'agit bien d'un réajustement budgétaire sans empiéter sur d'autres programmes, ceux-ci étant finalisés.

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 par 21 voix POUR et 1 voix CONTRE

#### 5 – Fonds de relance : Ecole numérique

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a souhaité lors du budget 2021 que la collectivité s'inscrive dans le cadre du plan de relance spécifiquement dédié aux écoles intitulé « appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

Préparé avec les directeurs des deux écoles ce plan de relance vise à la fois le matériel informatique mais également les « ressources » c'est-à-dire l'acquisition de logiciels ou programmes éducatifs. Ce plan de relance basé sur le nombre de classes et d'élèves par école a donc été organisé comme suit

Ecole	Acquisition de Matériel informatique	Acquisition de logiciels et programmes éducatifs
Ecole Les Salines	10 439,00 €	1 841,00 €
Ecole Ste Anne	5 481,60 €	600,00 €
TOTAL	15 920,60 €	2 441,00 €

Le conseil municipal à l'UNANIMITE valide ce projet tel que présenté

#### 6 – Zone des Bajonnières : projet de création de chambres funéraires

Après la présentation de ce dossier par Monsieur Desbords en début de séance le conseil municipal est invité à donner un avis sur ce projet.

Le conseil, à l'UNANIMITE émet un avis Favorable

#### 7 – Personnel communal : contrat groupe pour l'assurance statutaire du personnel

Pour rappel le conseil municipal a validé en novembre 2020 l'intégration de la collectivité dans la consultation de groupe organisée par la Maison des communes dans le cadre de l'assurance statutaire.

Cette procédure est désormais aboutie et il est proposé au conseil municipal de contractualiser avec la CNP pour une durée de 4 ans :

- Le taux de cotisation pour les personnels titulaires (5,10 %) connaît une hausse de 0,05 %
- Le Taux de cotisation pour les personnels non titulaires (1,15 %) connaît une baisse de 0,10 %

Le conseil municipal à l'UNANIMITE décide d'adhérer à ce contrat

## 8 – Les Sables d’Olonne Agglomération : proposition de marché de travaux en groupement

Monsieur le Maire expose que Les Sables d’Olonne Agglomération propose de former un groupement de commande concernant les travaux et entretien de voirie.

4 lots sont prévus :

- ☑ Lot n°1 : Voirie, entretien, travaux neufs et grosses réparations ≤ à 100 000 € HT,
- ☑ Lot n°2 : Voirie, entretien, travaux neufs et grosses réparations > à 100 000 € HT,
- ☑ Lot n°3 : Balayage de voirie,
- ☑ Lot n°4 : Réparation maçonneries d’ouvrages littoral ou fluvial,

Les marchés seront conclus sous la forme d’un accord-cadre à bons de commande avec maximum, avec un seul opérateur économique pour les lots 1 – 3 et 4, et multi-attributaire (3 maximum), avec des marchés subséquents suivant les besoins, pour le lot 2, pour une durée de un (1) an, à compter du 1er janvier 2022, renouvelable tacitement trois fois pour une année, pour une durée globale de quatre (4) ans, soit un total maximum pour l’ensemble de l’accord-cadre de 23 600 000 € HT.

Les frais de publicité inhérents à cette consultation seront assumés, à parts égales, entre chacun des membres du groupement. En pratique, le coordonnateur réglera les factures concernées et émettra un titre de recette à l’attention des autres membres du groupement.

Le conseil municipal à l’UNANIMITE décide de participer à la constitution d’un groupement de commandes pour divers entretiens et travaux de voirie pour le lot n°1 dans la limite de 300 000 € HT

## 9 – Redevance d’Occupation du Domaine Public Grdf

Monsieur le Maire rappelle que Grdf se doit d’indemniser les communes pour « occupation du domaine public » pour ses ouvrages de distribution du gaz naturel.

Le redevance 2021 est estimée à 304,00 €

Le conseil municipal à l’UNANIMITE valide la perception de cette redevance d’occupation du domaine public pour l’année 2021

## 10 - D.I.A.

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n’a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AH 281p : Terrain – 4 Rue des Artisans
  - AL 326 et 347 309 : Terrain+ Habitation – 43 Rue de l’Auzance
  - AH 342 : Terrain – 12 Rue des Artisans
  - C 1773 : Marais Fief Lezors
  - AC 71 : Habitation + Terrain – 25 Rue des Aubépines
  - AE 146 : Habitation + Terrain – 21 Rue des Salicaires
  - AC 374 : Terrain – 15 Rue des Aubépines
  - AO 290 et 293 : Habitation + Terrain – 15 Impasse de l’Ileau
  - AN 158 : Terrain – La Salaire
  - AN 146, 112, 147 : Terrain – La Salaire
  - AH 309, 311 : Habitation + Terrain – 41 Rue de la Vertonne
  - AA 156 et 157 : Habitation + Terrain – 2 Rue des Saulniers
  - AH 264 : Habitation + Terrain – 4 Rue des Eglantines
  - C 1236, 1237, 1239, 1240, 1248, 2106 - Marais Cornetière
  - AP 93 et 109 : Terrain – Les Grands Coteaux
  - AD 152 et ZI 25 : Habitation + Terrain – 34 Rue du Patis du Pin
-

## 11 - Questions diverses

- Madame Maryse Soudain présente au conseil municipal le projet de « Passeport du civisme » qui pourrait être mis en place à la place du projet de conseil municipal des enfants (CME). En effet le Passeport du Civisme à l'inverse du CME implique tous les enfants sur des actions citoyennes, absolument sans connotation politique. Il s'agirait de mener un travail transversal au fur et à mesure des projets. A la question de Madame Annemiecke Scheenaerts sur le maintien de la commission mise en place pour le conseil municipal, Mme Maryse Soudain indique que cette commission pourrait prendre en charge ce projet. Madame Carole Guermeur souligne la nécessité qu'il n'y ai aucune connotation politique dans ce projet
  
- Madame Maryse Soudain rappelle les différentes actions qui vont avoir lieu dans le cadre d'Octobre Rose et incite les élus à venir apporter leur soutien. Elle indique également l'organisation prochaine du Téléthon et espère pouvoir y associer les associations. Il y aura la vente de lasagnes le vendredi soir par l'équipe de la cantine, des animations le samedi et l'organisation d'un « Run Color » le dimanche avec deux parcours (5 kms et 3 kms). Enfin le goûter des aînés ne pourra certainement pas se tenir encore cette année dans des conditions rassurantes pour tous et une visite sera organisée auprès de chaque aîné pour leur porter un cadeau de la part de la commune.
  
- Monsieur Thierry Monnereau fait part de l'avancée des travaux Rue de la Touche qui seront réalisés en deux phases car le réseau d'assainissement doit être refait
  
- Madame Véronique Maffrey précise que les rentrées se sont parfaitement bien déroulées pour les deux écoles et que les effectifs sont stables voir à la hausse pour l'école Sainte Anne. Pour les services Enfance/Jeunesse les effectifs sont de fait en augmentation également. Madame Annemiecke interroge sur l'annulation de plusieurs sorties la dernière semaine des vacances scolaires. Des précisions seront apportées à ce sujet ultérieurement.
  
- Monsieur Michel Mandret rappelle le bon déroulement des mercredis de l'été malgré les contraintes et remercie les élus qui pour certains ont été particulièrement présents. Il indique également que les vendanges de la vigne pédagogique se fera avec les écoles le 1<sup>er</sup> Octobre
  
- Monsieur Jean-Luc Hottot indique avoir participé à une réunion de la commission déchets des Sables d'Olonne Agglomération. Il est constaté une forte hausse du tonnage de déchets de l'ordre de 10 % ce qui entrainera une hausse de la taxe. Il rappelle la nécessité de communiquer sur la qualité et les règles de tri
  
- Monsieur Jean-Michel Gazeau indique que l'Assemblée Générale du Comité des fêtes se tiendra la 8 octobre à 20h salle du Pré Neuf
  
- Monsieur Jérôme Da Silva se fait écho du problème d'eau chaude dans le vestiaire de foot qui n'est toujours pas résolu. Monsieur Thierry Monnereau confirme que la réparation est en cours et que les pièces ont été commandées. En attendant le club de foot peut prendre ses douches à la Salle de la Redoute